



## LE COMITE DE QUARTIER DE LA BORDE

### Compte rendu de la réunion du 2 février 2002

établi par l'association Qualité de Vie de La Borde

#### Ordre du jour

Interventions de  
Madame Sandrine CHAPEAU – Déléguée,  
Madame ROUX – Maire adjoint - Services Publics,  
Madame BRISTOL – Maire adjoint - Jeunesse,  
Étude de la charte des comités de quartier.

**Ordre du jour complémentaire** proposé par Qualité de Vie de La Borde (QVLB dans le texte).

**Exposés et points divers** abordés par les membres du comité en questions diverses (COMITE dans le texte)

---

#### QVLB - Dépôts sauvages - Quartier de la Borde.

Notre courrier du 26 janvier 2002 à Monsieur Jean-Yves GALET.

*En attente action Mairie.*

#### QVLB - Plots Gabriel Péri - Côté rue Corneille.

Notre mail du 1er décembre 2001. Quelle est la date de remplacement des plots enlevés en 1998 et non remplacés

*Réponse Mairie :*

*Ils ne seront pas remplacés. La répression est privilégiée pour les véhicules en stationnement illégal..*

*Le stationnement sur les trottoirs est vivement condamné. Les polices, nationale et municipale, sont priées d'intervenir.*

**Avis QVLB :**

La sortie de la rue est dangereuse lorsque des véhicules stationnent sur le trottoir avenue Gabriel Péri, et masquent la visibilité.

Le comité de quartier du 25 janvier 1997, en présence du Maire-adjoint, chargé des services publics, avait décidé le remplacement des plots existants par d'autres moins dangereux pour les piétons. Nous souhaitons que cette décision soit respectée.

#### QVLB - Les graffitis.

Un appel d'offres " Nettoyage du domaine public" a été organisé ( voir compte rendu de la commission des services publics du 12 septembre 2001) . Le lot n°1 prévoit : Nettoyage mécanique et effacement des graffitis ( y compris le lavage et le ramassage des feuilles). Comment cela est-il appliqué sur le terrain ?

*Réponse Mairie :*

*Une société de nettoyage a été choisie et effectuée 1 passage mensuel, sur ordre de la mairie, pour nettoyer exclusivement les bâtiments publics . Les particuliers peuvent faire nettoyer leurs murs, à leurs frais en faisant appel à cette société. Info en Mairie.*

#### Avis QVLB : ( suite Les Graffitis)

Le compte rendu de la commission des services publics du 12 septembre 2001 indique « *Option 2 : Effacement des graffitis : sont concernés les bâtiments communaux et*

*le mobilier urbain ainsi que les clôtures et façades d'immeubles privés »*

Cela sous-entend que tous les graffitis sont concernés. Il appartient aux propriétaires victimes de ces graffitis de se renseigner en Mairie et/ou de porter plainte au commissariat.

#### QVLB - Les affichages "sauvages" ou autorisés par la Mairie.

Certaines affiches restent sur les poteaux durant plusieurs semaines. Les chats et chiens perdus, les cirques, les ventes promotionnelles de tapis, les manifestations etc. Quelle action terrain et quelle sanction?

*Réponse Mairie :*

*Les services techniques ne parviennent pas à tout retirer et la participation des membres du comité de quartier est souhaitée.*

**Avis QVLB :**

Il appartient à la municipalité de poursuivre les personnes ou sociétés en infraction sur indication des membres du comité de quartier.

#### QVLB - Le remplacement des panneaux de circulation disparus ou enlevés par les services de la Mairie.

Notre note du 12 décembre 2000 aux services techniques. Notre rappel du 10 septembre 2001. Notre intervention auprès des services techniques et de la police municipale courant janvier 2002 .

*Réponse Mairie :*

*il s'agit d'un "ménage" effectué par la mairie pour éliminer les panneaux illégaux voire contradictoires.*

**Avis QVLB :**

Certains panneaux ont été dérobés. Ils sont à remplacer . Objet de notre note du 12 décembre 2000, de notre rappel du 10 septembre 2001 et de notre intervention auprès des services techniques et de la police municipale courant janvier 2002.

#### QVLB - Cadencement du feu tricolore de l'avenue Goundou.

Le délai d'attente est trop important.

*Réponse Mairie :*

*Une étude va être faite.*

#### QVLB - Décalage du feu tricolore au carrefour Gabriel Péri, Rue du 8 mai 1945.

Notre demande du 3 décembre 2001 auprès des services techniques.

*Réponse Mairie :*

Une étude va être faite

**QVLB - Sécurisation de la sortie de l'avenue Auber sur l'avenue Gabriel Péri.**

Stationnements illégaux obstruant la visibilité.

Réponse Mairie

*Pas de plots mais (suite à une suggestion) il va être étudié la faisabilité de mise en place de jardinières ou d'un système de haricot, comme sur la RD121 à Sartrouville.*

**QVLB - Construction du trottoir Chemin de la Remise du Loup.**

*Le dossier est terminé. Les travaux doivent commencer.*

**QVLB - Création d'un parking extérieur à la rue Henry Dunant .**

Il est destiné aux parents venant chercher leurs enfants en voiture à l'école Ferdinand Buisson .

Réponse en attente de la Mairie

**QVLB - Aménagements esthétiques dans le quartier.**

Il est demandé des aménagements équivalents à ceux existants au Centre

Réponse en attente de la Mairie

**QVLB - Aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite.**

Exemple : Les aménagements récents de la rue Montgolfier n'ont pas pris en compte la circulation des personnes à mobilité réduite.

Réponse en attente de la Mairie

**COMITE – Réfection des trottoirs.**

*Les membres du comité sont favorables au goudronnage d'une partie du trottoir côté habitation et à une bande de terre côté arbres. Cette méthode permettrait de concilier végétation et confort du trottoir.*

**COMITE - Espace utilisable par les mères et assistantes maternelles.**

*L'aménagement du stade Ferdinand Buisson est proposé.*

**COMITE - Bus info-jeunes – Centre pour les jeunes.**

*Le stade Ferdinand Buisson est proposé pour accueillir une fois par mois un bus destiné à documenter les jeunes du quartier sur des sujets les concernant. Information sur études, métiers etc. Les membres du comité demandent la création d'un centre pour les jeunes à la Borde.*

**COMITE - Aménagement du quai George Sand.**

*Les travaux sont prévus début avril 2002. Les égouts seront terminés en juin et la voirie commencée en juillet. Une enquête est envisagée mais la date n'est pas fixée. Les lignes EDF ne peuvent être enfouies en zone inondable. Une nouvelle demande est formulée pour les lignes téléphoniques.*

**COMITE – Panneaux « crottes de chien ».**

*Il est envisagé la mise en place d'un panneau dans le square de la libération rappelant aux propriétaires de chiens le respect de la réglementation.*

**Avis QVLB :**

Un arrêté municipal existe. Il appartient aux propriétaires de chiens de le respecter et à la police de verbaliser. Les panneaux sont superflus.

**COMITE – Panneaux d'éclairage et de feux de signalisation.**

*Appeler le numéro vert : 0800 39 18 48 ( Société COGELUM) en cas de panne d'éclairage ou de feux de signalisation.*

**COMITE – Un relais téléphone mobile serait installée sur l'hypermarché CARREFOUR ( antenne GSM-SFR de 12 mètres).**

*Vive protestation des membres du comité de quartier qui dénoncent les nuisances générées par une installation de ce type.*

**COMITE – Boîte aux lettres « suggestions ».**

Information Mairie :

*Une boîte aux lettres comité de quartier est à la disposition des habitants du quartier avenue Molière ( bâtiment municipal) pour y déposer des suggestions.*

**COMITE- Décorations de Noël.**

Information Mairie :

*Une amélioration de la décoration du quartier est prévue pour décembre 2002.( sapin illuminé dans le square de la libération)*

**COMITE– Aéromodélisme et moto cross.**

*Comment faire respecter les arrêtés municipaux?*

**COMITE – Excès de vitesse.**

Suggestion :

Des moyens existent pour limiter la vitesse, en régulant les feux asservis à un radar. Le radar déclenche le feu lorsque la vitesse dépasse celle autorisée. Le feu passe au rouge.

Vous pouvez contacter les membres du bureau de l'association (noms et adresses disponibles sur demande) ou consulter notre site internet.

[www.qvlb-montesson.asso.fr](http://www.qvlb-montesson.asso.fr)

**QUALITE DE VIE DE LA BORDE**

**Association loi 1901 agréée de Protection de l'Environnement**

Agrément par arrêté n°98-079/duel, du 3 avril 1998

Siège social : 21, avenue Auber - 78360 MONTESSON

**Bulletin d'adhésion**

Nom :

Prénom :

Rue :

n°

78360 Montesson

Téléphone :

Adresse internet :

**Je verse 8 euros pour ma cotisation 2002**